

**Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 Octobre 2022**  
**Commune de SERVIES-EN-VAL**

L'an Deux Mil vingt-deux et le dix-sept du mois d'Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Martine ESCANUELA, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Arlette BAYLAC, Sébastien BOUETTE Ludovic CANIZARES, DE BRUYN Philippe, Martine ESCANUELA, Sabrina KRENKE BOUNOURE, Sébastien ORMIERES, Jean-Luc SEGUY.

Absent excusé : M. Andréa BENET, Bastien CANET, Sylvie SERGAS.

Secrétaire de séance : Mme Sabrina KRENKE BOUNOURE.

Nombre de conseillers : 11    En exercice : 11    Présents : 8    Votants : 8

Date convocation : 10 Octobre 2022

Le compte rendu de la séance du 5/09/2022 est approuvé à l'unanimité.

✓ **Demande de prêt achat bâtiment**

Madame le Maire rappelle le projet d'achat du bâtiment de M. Michel BEDOS, situé à l'entrée de la Place du Château, composé d'une remise et d'une maison d'habitation, cadastré B 139, d'une superficie de 160 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une parcelle de terre cadastrée B 1068 d'une superficie de 840 m<sup>2</sup>, le tout pour un montant de 44 000 € frais d'agence inclus. Cette proposition a été acceptée, il est maintenant nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 44 000 € afin de financer cette acquisition.

Mme le Maire présente à cet effet plusieurs offres de prêts, avec des durées d'amortissement de 10, 15 ou 25 ans, proposées par les établissements financiers consultés. Elle précise que cette opération n'avait pas été budgétée et propose par conséquent de procéder à une augmentation des crédits des articles 1641 et 2138 du budget communal, par décision modificative.

Après avoir comparé ces propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de contracter un prêt à taux fixe de 44 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon, selon les caractéristiques suivantes :

- Montant du capital emprunté : 44 000,00 €
- Durée d'amortissement : 10 ans, soit 120 mois
- Taux d'intérêt fixe de 2,85 %
- Frais de dossier : 0,15 %
- Coût : 6 722,80 €
- Fréquence de remboursement : échéances trimestrielles 1 268,07 €

Autorise Madame le Maire à signer ledit contrat de prêt et effectuer toutes démarches nécessaires pour l'obtention des fonds. S'engage à inscrire chaque année les crédits nécessaires au remboursement des échéances du prêt.

Il est décidé également d'effectuer au budget communal 2022 les modifications d'ouvertures de crédits suivantes :

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT chapitre 21, compte 2138, augmentation de crédits pour 44 000 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT chapitre 16, compte 1641, augmentation de crédits pour 44 000 €

✓ **Demande de subvention mur de soutènement**

Madame le Maire rappelle aux membres présents que lors du Conseil Municipal du 26/10/2022 il avait été décidé à l'unanimité d'accepter la proposition de réparation et d'embellissement du mur de soutènement communal qui menace de s'effondrer en plaçant des tirants dans la roche pour le solidifier et en créant un dispositif de drainage, ce mur est situé Rue de la Courtine en dessus de la parcelle cadastrée B 1 123 appartenant à M. et Mme Robert GISBERT. Cette opération est estimée à 75 000 € HT soit 90 000 € TTC.

Des demandes de subventions ont été faites en Octobre 2021 à l'Etat, la Région et le Département. Seul le Département a accepté d'attribuer à la commune une aide d'un montant de 22 500 € soit 30% du montant de travaux estimés.

Mme le Maire propose de demander à nouveau des subventions à l'Etat et à la Région car la commune ne peut pas financer ces travaux qui deviennent très urgent, en effet ce mur à fait l'objet d'une visite par le biais du « Programme National Ponts CEREMA Occitanie » et les conclusions précisent que la structure de l'ouvrage est altérée par un défaut signification. De plus l'architecte des Bâtiments de France a préconisé de l'aménagement paysager de ce mur.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

✓ **Demande de subvention complémentaire toiture église**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Air Works a commencé les travaux de la toiture de l'église depuis début Mai, comprenant le remplacement d'une poutre au niveau de la toiture Nef, l'étanchéité entre le clocher et la toiture Nef, fabrication de 2 chevêtres pour la mise en sécurité des tuyaux des poêles, le remplacement de plaques flexotuile percées et un re tuilage avec la pose de crochets visés dans la volige qui permettrons aux tuiles de ne pas glisser. Ces travaux étaient prévus depuis 2019 mais n'ont pas pu débuter avant cette année car l'Etat et la Région n'avaient pas donné d'aides en 2020.

De nouvelles dégradations sont apparues liées au fait que ces travaux n'ont pas pu débuter plus tôt par manque de subventions de la région et de l'état. L'entreprise Air Works nous a fait un devis. Ce devis s'élève à 12 750,00 € HT soit 14 100,00 € TTC.

Madame le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur cette proposition, sachant que ces travaux sont indispensables et assez urgents vu l'état du plafond de l'église qui commence à être bien désagrégé, ce bâtiment abrite une croix en pierre datant du 16ème siècle et classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Elle propose également de demander une subvention pour ces travaux supplémentaires au Département.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

✓ **Demande de subvention éclairage stade**

Les devis demandés pour l'éclairage du stade ne nous sont pas encore parvenus. Il est décidé d'en reparler lors d'un prochain Conseil.

✓ **Nomination correspondant Incendie et Secours**

M. Jean-Luc SEGUY sera le correspondant incendie et secours. S'il est possible de rajouter un suppléant, M. Ludovic CANIZARES est volontaire.

✓ **Parcelle Mme Bedos**

Suite à la proposition de vente de Mme Guylaine BEDOS, d'une partie de la parcelle cadastrée A276 et considérant tous les projets communaux déjà engagés et le manque de subventions, il est décidé de ne pas donner suite.

✓ **Questions diverses**

- Les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent iront voir l'appartement situé à côté de l'ancienne perception afin de voir les travaux à effectuer pour le remettre en location.
- Le bureau d'étude Gaxieu vient voir les chemins communaux qui ont été refait récemment afin de constater les fissures et dégâts, le 3/11 à 10h45.
- Se renseigner afin de réparer les haut-parleurs de publication du village.
- Suite aux restrictions de la DDTM les fontaines du village ne sont plus alimentés.
- En ce qui concerne le projet d'aire de lavage, contact va être pris avec la Mairie de Coustouges qui en a fait une récemment pour avoir des renseignements.

**La séance est levée à 20 h 30**